

EXAMENS DE L'OCDE POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LA CONCURRENCE : TUNISIE 2023



Points clés de l'évaluation de l'impact sur la concurrence des lois et des réglementations du secteur du tourisme en Tunisie

Les lois et les règlements sont des instruments clés conçus pour atteindre des objectifs de politique publique tels que la protection des consommateurs et la santé publique. Lorsqu'elles restreignent les forces du marché plus qu'il n'est nécessaire ou qu'elles imposent des coûts inutiles, un examen complet peut aider à identifier les restrictions et à élaborer d'autres politiques moins restrictives qui permettent d'atteindre les mêmes objectifs, tout en conservant les avantages de la concurrence, tels que des prix plus bas pour les consommateurs, une meilleure qualité des produits et des services, davantage d'innovation et une productivité accrue.

En coopération avec la délégation de l'Union européenne en Tunisie et le ministère du Tourisme, l'OCDE a mené une évaluation de la concurrence afin d'identifier les règles et réglementations qui pourraient entraver la concurrence et le fonctionnement efficace des marchés dans le **secteur du tourisme en Tunisie**. Le projet portait sur l'hébergement et le bien-être, la restauration, le transport routier, les agences de voyage, les services culturels, sportifs et récréatifs. Les résultats complets de l'analyse sont présentés dans un rapport de l'OCDE disponible sur oe.cd/ca-tunisie.

Chiffres clés

163

textes législatifs et réglementaires examinés

447

barrières potentielles à la concurrence identifiées

351

recommandations pour éliminer les distorsions de concurrence

Jusqu'à

1,4 milliard TND

valeur des bénéfices pour l'économie et les consommateurs tunisiens de la mise en œuvre des principales recommandations

L'évaluation de l'OCDE a été élaborée en consultation avec les autorités tunisiennes et les parties prenantes privées. Elle a consisté à analyser la législation relative aux activités mentionnées plus haut en utilisant le *Manuel pour l'évaluation de l'impact sur la concurrence de l'OCDE*. L'examen de **163 textes législatifs** a révélé **447 barrières potentielles à la concurrence**. L'OCDE a procédé à une analyse approfondie de chaque barrière, en tenant compte des objectifs de politique publique, de l'ampleur du préjudice concurrentiel possible, de l'expérience internationale et des facteurs spécifiques à la Tunisie, en plus de la littérature économique et politique.

Ce rapport présente **351 recommandations** susceptibles de limiter les atteintes à la concurrence. L'OCDE a également évalué l'impact qu'aurait la mise en œuvre de ses principales recommandations sur l'économie et estimerait les bénéfices pour les consommateurs tunisiens à près de **TND 1,4 milliard**.

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Hébergement et bien-être

Les hôtels et les services d'hébergement représentent la plus grande part des revenus du tourisme en Tunisie. Plusieurs réglementations posent des défis à la concurrence, à l'efficacité des entreprises et à la croissance, notamment des procédures complexes d'octroi de licences, des politiques de zonage inflexibles et des exigences d'exploitation onéreuses. Les services de bien-être sont fortement liés à l'industrie hôtelière et ont le potentiel de soutenir la diversification du secteur touristique tunisien. Des dispositions réglementaires contradictoires et l'absence de cadres adéquats pour certains services de bien-être exacerbent l'incertitude juridique et étouffent l'investissement. L'encadré ci-dessous présente les principales recommandations formulées par l'OCDE. Les conclusions de l'analyse et la liste complète des recommandations sont disponibles dans le rapport final.

4.5% du PIB

Le tourisme est l'un des secteurs les plus importants de l'économie tunisienne, contribuant directement à 4,5 % du PIB et à 4,4 % de l'emploi formel en 2019.



Recommandations clés

- 1. Réviser les politiques de zonage et redéfinir les zones touristiques** en différentes catégories qui bénéficient de dispositions réglementaires différentes avec des avantages fiscaux et administratifs différents, couvrant toutes les zones à potentiel touristique.
- 2. Rationaliser la procédure d'autorisation pour les projets d'hébergement** en dehors des zones touristiques, conformément aux bonnes pratiques internationales en matière d'autorisation et d'octroi de licences.
- 3. Simplifier et harmoniser le cadre réglementaire de l'hydrothérapie** afin de réformer les dispositions légales contradictoires et de simplifier les exigences techniques en supprimant les dispositions détaillées pour ne se référer qu'aux normes ISO.

Restauration

Les restaurants touristiques tunisiens sont soumis à des procédures d'autorisation et de classification en fonction de leurs caractéristiques physiques, de leurs équipements et de la qualité de leurs services. Les restaurants traditionnels, la restauration rapide traditionnelle et la restauration de rue sont réglementés au niveau municipal. Les réglementations fixent des exigences très strictes et spécifiques qui sont difficiles à respecter et ne sont pas nécessairement clairement liées aux objectifs politiques.



Recommandations clés

- 1. Envisager de supprimer le système de classification obligatoire des fourchettes** et les exigences qui ne relèvent pas de l'hygiène, de la sécurité et de la protection des consommateurs et transférer les normes spécifiques concernant la taille, la disposition et l'équipement dans un guide de l'investisseur.
- 2. Supprimer de la réglementation sanitaire les exigences autres que celles relatives à l'hygiène, à la sécurité et à la protection des consommateurs**, et envisager d'autres options pour réglementer la restauration de rue.

Transport de passagers

Le transport est un élément essentiel de l'industrie touristique tunisienne, et le deuxième contributeur le plus important aux revenus du secteur. Le transport touristique reste soumis à plusieurs restrictions, limitant sa fourniture exclusivement aux agences de voyage de catégorie A. Les locations de voitures, les taxis et autres services de location de véhicules sont soumis à plusieurs restrictions, y compris des procédures d'autorisation complexes et des exigences opérationnelles onéreuses. Les plateformes de covoiturage ne sont pas réglementées et leurs modèles commerciaux ne s'inscrivent pas dans le cadre réglementaire traditionnel.



Recommandations clés

1. **Envisager de retirer l'exclusivité accordée aux agences de voyage pour offrir des services de transport touristique** et adopter un cadre réglementaire séparé. Supprimer ou réduire la taille minimale de flottes pour les **sociétés de location de véhicules** et supprimer ou bien augmenter de manière significative l'âge maximal des véhicules, tout en appliquant d'autres mesures visant à garantir le bon état de marche des véhicules.
2. **Éliminer les exigences redondantes en matière d'autorisations** pour les taxis et autres services de transport non-régulier, réviser les critères définissant les quotas et les réexaminer plus régulièrement.

Agences de voyage et services connexes

Les agences de voyage sont essentielles à l'industrie du tourisme national et international en Tunisie. La réglementation du secteur comprend des barrières à l'entrée telles que des exigences spécifiques en matière d'équipement et d'exploitation, des qualifications professionnelles et des niveaux minimums de capital social, ce qui fausse la concurrence et alimente l'informalité. Les guides touristiques sont soumis à un cadre réglementaire obsolète, avec des procédures d'autorisation rigides et lourdes.



Recommandations clés

1. **Ouvrir à la concurrence les services qui ne peuvent actuellement être fournis que par des agences de voyage**, supprimer la distinction entre les opérationnelles spécifiques soient proportionnelles aux besoins des entreprises.
2. **Simplifier les exigences relatives aux cartes professionnelles des guides touristiques**, ainsi que leur durée de validité et les procédures de renouvellement.

Services culturels

Les services culturels ont le plus grand potentiel inexploité de diversification de tous les segments du marché touristique en Tunisie. Les concessions patrimoniales sont au cœur de ce potentiel. Le développement de ces concessions est cependant entravé par un potentiel conflit d'intérêt. En outre, les galeries privées, les musées privés et les ateliers d'art et d'artisanat sont les piliers d'un environnement culturel dynamique. Le rapport fait donc un certain nombre de propositions pour libérer leur potentiel.



Recommandations clés

1. **Revoir le modèle économique de l'AMVPPC et clarifier son rôle** dans l'attribution des concessions patrimoniales. Consolider le cadre actuel des concessions patrimoniales et veiller à ce qu'il soit plus ouvert à l'initiative privée, plus souple et plus propice à la concurrence.
2. **Lever les exigences spécifiques en matière de capitalisation, d'allocation d'espace et de qualifications** pour les galeries et musées privés, et supprimer les notifications obligatoires des événements et programmes culturels.

Sports et activités récréatives

Les activités sportives et récréatives sont soumises à de lourdes procédures d'autorisation au niveau local, ce qui confère un pouvoir discrétionnaire important aux autorités et décourage l'entrée sur le marché. Cela explique en partie pourquoi l'investissement dans ces activités est faible et n'a pas dépassé 10 % de l'investissement touristique total au cours de la dernière décennie. Le rapport analyse une sélection de services et propose plusieurs changements réglementaires.



Recommandations clés

1. **Accélérer la publication des textes d'application du Code des ports maritimes concernant les ports de plaisance** afin de clarifier les dispositions institutionnelles et de résoudre les problèmes liés aux rôles et aux pouvoirs des différentes autorités.
2. **Définir des conditions claires pour les autorisations d'utilisation de bateaux de plaisance** et réviser les règles et procédures douanières relatives à leur utilisation dans le cadre du régime d'importation temporaire.
3. **Rationaliser les procédures d'autorisation pour les clubs de plongée et les bases nautiques**, revoir les dispositions institutionnelles du secteur et clarifier le statut des associations de plongée en tant qu'acteurs de l'industrie.

Examens pour l'évaluation de l'impact sur la concurrence et le Manuel de l'OCDE

Les examens d'évaluation de la concurrence de l'OCDE analysent les restrictions réglementaires à la concurrence dans un pays donné et formulent des recommandations politiques spécifiques pour conduire à des réformes. Ces examens aident les gouvernements à éliminer les barrières à la concurrence tout en identifiant des mesures moins restrictives qui permettent d'atteindre les objectifs de la politique gouvernementale.

En utilisant le Manuel pour l'évaluation de la concurrence de l'OCDE pour structurer l'analyse, les réglementations des secteurs ciblés (tels que la construction, le gaz, les médias, les professions libérales, les produits pharmaceutiques, le commerce de détail, le tourisme et les transports) sont systématiquement examinées une par une à la recherche d'une éventuelle restriction à la concurrence.

Les recommandations qui en résultent permettent aux gouvernements d'introduire plus de concurrence dans l'économie et de favoriser une croissance durable.

Le Brésil (2022), l'Islande (2020), la Tunisie (2019), le Mexique (2018), le Portugal (2018), la Grèce (2017, 2013) et la Roumanie (2016) ont déjà fait l'objet d'examens similaires, de même que dix États membres de l'ANASE (2021).

